

---

**Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement**

---

Séance ordinaire du lundi 5 mars 2012

Résolution: CA12 090074

---

**Soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur - Lot 3353616 du Cadastre du Québec - Zone 0217 (dossier en référence 1114039008).**

Il est proposé par le maire Pierre Gagnier

appuyé par la conseillère Jocelyn Ann Campbell

et résolu

DE soumettre pour adoption par le conseil municipal, en vertu du paragraphe 3<sup>o</sup> du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, un projet de règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux en bordure du boulevard Henri-Bourassa Ouest, près de l'intersection de la rue Meilleur sur le lot 3353616 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Montréal, le 6 mars 2012.

40.26 1091333131

Pierre GAGNIER

\_\_\_\_\_  
Maire d'arrondissement

Sylvie PARENT

\_\_\_\_\_  
Secrétaire d'arrondissement substitut

Signée électroniquement le 21 mars 2012